



Conseil économique et social

Distr. générale
14 mai 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007
Genève, 2-27 juillet 2006
Point 10 de l'ordre du jour*
Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil conformément aux dispositions de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et de la résolution 1817 (LV) du Conseil économique et social. Le Conseil trouvera dans le rapport un bilan des perspectives et des faits nouveaux concernant la coopération régionale, ainsi que des activités menées par les commissions régionales dans les domaines correspondants depuis la session de fond du Conseil de 2006, conformément aux directives données à l'annexe III de la résolution 1998/46. Prenant le Document final du Sommet mondial de 2005 comme point de référence principal, et compte tenu du fait que 2007 se situe à mi-chemin entre l'adoption de la Déclaration du Millénaire et 2015, date retenue pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le rapport met tout particulièrement l'accent sur une étude analytique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et les enseignements qui peuvent être tirés, dans une perspective régionale, pour intensifier les efforts au cours des prochaines années. À cet égard, la section I du rapport est consacrée à la « Dimension régionale des efforts déployés pour éliminer la pauvreté et la faim, avec le concours, notamment, des partenaires du développement au niveau mondial »**.

* E/2007/100.

** Thème du débat thématique : « Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables »; et thème de l'examen ministériel annuel : « Renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement ».



L'analyse contenue dans cette section est complétée par une présentation des grandes questions intéressant chacune des commissions et du rapport des secrétaires exécutifs, aux sections II et III respectivement. Conformément à la décision 2004/323 dans laquelle le Conseil a décidé de tenir des consultations avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales, le présent rapport et l'analyse qu'il contient devraient aider à poursuivre le dialogue entamé lors du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil.

Les résolutions et décisions adoptées par les commissions régionales pendant la période considérée, auxquelles le Conseil doit donner suite ou qui ont été portées à son attention, figureront dans un additif au présent rapport.

Les résumés des enquêtes économiques sur les quatre régions et des tendances économiques qui s'y font jour sont communiqués au Conseil pour examen. La Commission économique pour l'Europe a décidé d'interrompre la publication de son enquête économique. Les rapports annuels des commissions régionales publiés en tant que suppléments des *Documents officiels du Conseil économique et social* sont transmis à titre de documents d'information car ils traitent des sujets dont il est question dans le présent rapport et son additif.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. « Dimension régionale du renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »	1–32	4
A. Croissance favorable aux pauvres et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	1–3	4
B. Réduction de la pauvreté et de la faim : des résultats mitigés	4–17	5
C. Partenariat mondial pour le développement : perspectives régionales et mesures prises	18–26	9
D. Les commissions régionales : forger des partenariats à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement	27–32	11
II. Faits nouveaux dans certains domaines d'intérêt stratégique	33–70	13
A. Grandes orientations	33–64	13
B. Activités opérationnelles de développement	65–69	23
C. Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale	70	25
III. Rapport des secrétaires exécutifs	71–75	25

I. « Dimension régionale du renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »

A. Croissance favorable aux pauvres et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

1. Il est de plus en plus reconnu que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment le premier objectif – réduction de la pauvreté, constitue un élément central des objectifs de développement dans la plupart des régions en développement. Cette stratégie présente de nombreux atouts. Les objectifs portent sur les questions de développement dans une perspective globale en tenant compte des nombreux aspects de la pauvreté, sans se limiter aux aspects monétaires. Une stratégie basée sur ces objectifs peut ainsi tirer parti de la synergie entre différents objectifs et aider à assurer un développement durable. La croissance économique durable est d'une importance cruciale pour la mise en œuvre des stratégies axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. De même, les politiques favorables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et qui débouchent sur des améliorations dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la parité entre les sexes, entre autres objectifs, contribuent à renforcer le capital humain et à stimuler la croissance économique.

2. Par conséquent, outre les secteurs productifs traditionnels « favorables aux pauvres », tels que l'agriculture et le bâtiment, certains secteurs clefs de l'économie sont particulièrement importants pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment trois secteurs d'infrastructure matérielle (transport, énergie et eau) et deux secteurs d'infrastructure sociale (santé et éducation). Pour aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et une croissance durable favorable aux pauvres, la croissance économique doit se traduire non seulement par la création d'emplois et de revenus pour les pauvres, mais aussi par une amélioration des équipements et des infrastructures sociales. Ces améliorations permettront d'accroître la disponibilité et la consommation des biens et services visés dans les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que l'alimentation, l'eau potable et l'assainissement, la santé et l'éducation.

3. Dans ce cadre, les évaluations et analyses régionales effectuées par les commissions régionales en partenariat et en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations régionales, concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, font apparaître des résultats mitigés, encore qu'ils reflètent le plus souvent de grosses insuffisances. Dans l'ensemble, ces travaux continuent également de mettre en évidence des écarts importants entre les résultats obtenus, car les tendances qui se dessinent à l'échelle tant mondiale que régionale masquent d'importantes disparités entre les régions et les sous-régions, voire à l'intérieur d'un même pays. C'est tout particulièrement le cas de l'objectif 1, éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

B. Réduction de la pauvreté et de la faim : des résultats mitigés

4. Malgré les progrès tangibles réalisés par l'Afrique sur le front de la croissance économique au cours des dernières années (les pays africains ont, globalement, enregistré un taux de croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) de 5,7 % en 2006, contre 5,3 % en 2005 et 5,2 % en 2004), de l'avis général, ces bons résultats économiques n'ont pas encore eu un effet mesurable sur la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Selon les estimations, la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté depuis 2000 a augmenté de 45 à 47 % en 2006 (cela est dû en partie à la croissance démographique), et le niveau élevé de la pauvreté est associé à d'importants écarts de revenu au niveau national.

5. Qui plus est, les taux de croissance réelle sont restés relativement faibles dans la plupart des pays africains par rapport à leurs objectifs de développement. Seulement quatre pays ont affiché un taux de croissance réelle du PIB égal ou supérieur à 7 % durant la période 1998-2006 et peu de pays africains sont en position de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. D'autre part, la croissance est demeurée très inégale en 2006 entre les cinq sous-régions du continent. Alors que l'Afrique du Nord, par exemple, a connu la plus forte accélération de la croissance du PIB, la croissance a ralenti en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Dans l'ensemble, cependant, faute de données sur la proportion de la population vivant dans la misère, il reste difficile de suivre et évaluer de plus près les progrès réalisés en Afrique par rapport au seuil de revenu visé dans l'objectif 1 du Millénaire pour le développement. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'emploie à combler cette lacune, grâce notamment à son nouveau Centre africain de statistique.

6. Les données sur la nutrition sont toutefois plus complètes. Elles montrent que 62 % environ des 46 pays africains pour lesquels on dispose de données ont enregistré un recul de la faim durant la période 1991-2002. En 2002, Djibouti, le Gabon et le Ghana étaient parvenus à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. La faim s'est aggravée dans les pays sortant d'un conflit tels que le Burundi, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau et le Libéria. Ceci étant, d'autres pays sortant d'un conflit, comme l'Angola, un pays riche en pétrole, et le Mozambique, qui reçoit une assistance, ont remarquablement réussi à réduire la proportion de personnes souffrant de la faim. Cela donne à penser que même les pays sortant d'un conflit peuvent parvenir à réduire l'incidence de la faim, moyennant des politiques appropriées et des ressources suffisantes.

7. Les études et rapports récemment établis par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en partenariat avec la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) indiquent que la région de l'Asie et du Pacifique a remarquablement progressé sur le front de la lutte contre la pauvreté. La proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour a diminué de 31 % à 20 % entre 1990 et 2001 dans les 23 pays pour lesquels on dispose de données suffisantes (sur un total de 55 pays). En dépit de la croissance démographique, le nombre absolu de pauvres a également reculé de 931 à 679 millions. Dans les deux cas, la réduction générale de la pauvreté sera inévitablement influencée par les avancées de la Chine et de l'Inde,

deux pays qui sont en bonne voie, de même que 17 autres pays. Les pays qui semblent avoir le plus de difficultés sont l'Arménie, le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et la Mongolie.

8. S'agissant de la deuxième cible de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de personnes souffrant de la faim, les données disponibles indiquent que la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique n'a que légèrement diminué dans 27 pays, passant de 18,7 % à 15,1 % entre le début des années 90 et 2001. La situation la plus grave serait celle du Tadjikistan, où 61 % de la population ne mange pas à sa faim, suivi de la République démocratique populaire de Corée (36 %). Un autre indicateur important est le taux de malnutrition infantile, qui est extrêmement élevé dans un certain nombre de pays : 48 % des enfants sont sous-alimentés en Afghanistan, au Bangladesh et au Népal, par exemple, et 47 % en Inde.

9. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest est la sous-région de l'Asie et du Pacifique où les résultats sont globalement les plus mauvais. La majorité des pays de cette sous-région (6 pays sur 10) sont à la traîne par rapport à plus d'un tiers des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. La lenteur des progrès dans cette région tient en grande partie au fait qu'elle compte cinq pays moins avancés, dont trois pays sans littoral et un petit État insulaire en développement. Cette situation souligne la nécessité d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement. Outre les disparités entre les performances des différentes sous-régions, la réduction de la pauvreté et de la faim est très inégale entre le pays et à l'intérieur d'un même pays. Ainsi, aux Philippines, où le taux national de pauvreté est de 16 %, la proportion de pauvres varie entre 8 et 63 % selon les régions. De même, en Indonésie, alors que le taux national de malnutrition infantile est de 26 %, les taux régionaux varient entre 18 et 40 %. En Inde, les taux de pauvreté, par exemple, varient entre moins de 10 % dans les États les plus riches et nettement plus de 40 % dans les deux États les plus pauvres, Orissa et Bihar. Les moyennes nationales peuvent donc dissimuler le fait que certaines régions pourraient être très en retard, même si le pays dans son ensemble est en bonne voie. Les efforts faits pour évaluer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en termes de moyennes nationales peuvent donc masquer la réalité et passer sous silence le grand nombre de pauvres et de personnes dans le besoin.

10. Le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, effectué par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), suscite un optimisme prudent. Compte tenu des progrès attendus en 2006 et de la croissance économique enregistrée entre 1991 et 2006, on peut dire que la région de la CEPALC dans son ensemble est en bonne voie d'atteindre l'objectif. La réduction de l'extrême pauvreté escomptée en 2006 correspond à une amélioration de 69 %, ce qui est légèrement supérieur à celle enregistrée durant les années écoulées de la période cible. Le Brésil et le Chili ont déjà atteint l'objectif de réduction de la pauvreté. Huit autres pays d'Amérique latine (le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Mexique, le Panama, le Pérou, la Colombie et l'Uruguay) devraient également atteindre cet objectif; il suffit pour cela qu'ils maintiennent le taux de croissance du revenu par habitant à un niveau égal ou légèrement supérieur à la moyenne des 16 dernières années. Cependant, dans les petits pays vulnérables des Caraïbes, les pauvres et les personnes dont le revenu dépasse à peine le seuil de pauvreté sont de loin les plus touchés par les catastrophes

naturelles fréquentes et les chocs économiques exogènes. D'une manière générale, cela risque de compromettre les chances de ce groupe d'atteindre l'objectif.

11. D'après la CEPALC, les pays qui ont moins progressé que prévu ou ceux qui accusent les taux de pauvreté les plus élevés de la région (comme la Bolivie, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay) devront maintenir une croissance supérieure à la moyenne enregistrée durant la période 1990-2002 et améliorer la répartition des revenus pour accroître le niveau de vie des pauvres et avoir de meilleures chances de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Il faudra déployer des efforts considérables à cet égard, mais les bons résultats régionaux constatés récemment dans ces deux domaines permettent d'être plus optimiste quant à la possibilité de réaliser le premier objectif du Millénaire pour le développement.

12. Dans l'ensemble, la région de la CEPALC a réalisé des progrès considérables dans la réalisation de l'objectif d'élimination définitive de la faim. Les résultats sont cependant très mitigés et il existe de fortes disparités entre les pays et à l'intérieur d'un même pays. Cuba, le Pérou, la Guyane, l'Uruguay et le Chili ont dépassé l'objectif retenu pour 2015. Huit autres pays (quatre pays des Caraïbes et quatre pays d'Amérique latine) ont dépassé l'objectif à mi-parcours et devraient continuer à progresser durant la prochaine décennie. Les pays les plus pauvres devront cependant progresser davantage pour atteindre l'objectif d'ici à 2015. En revanche, les estimations basées sur les études nutritionnelles réalisées au cours des 20 dernières années indiquent que la plupart des pays ont accompli des progrès importants vers l'objectif de réduire de moitié la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale. Depuis le début des années 90, ils ont progressé de 54 % (moyenne pondérée) à cet égard.

13. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a, en collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies, procédé à une évaluation régionale de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le monde arabe. Selon les données disponibles pour 10 pays arabes, qui représentent quelque 64 % de la population arabe (l'Algérie, les Comores, Djibouti, l'Égypte, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc, la République arabe syrienne, la Tunisie et le Yémen), 16,8 % de la population arabe vivait dans la pauvreté en 2000, comparé à 16,4 % 10 ans plus tôt (chiffres basés sur les seuils nationaux de pauvreté). En 2000, les estimations indiquaient 15,7 % de pauvres au Mashreq, 9,1 % au Maghreb et 47,1 % dans les pays arabes les moins avancés (les Comores, Djibouti, la Mauritanie, la Somalie, le Soudan et le Yémen). Tandis que la période 1990-2000 a été marquée par de légères fluctuations au Mashreq et au Maghreb, les niveaux de pauvreté ont pratiquement doublé dans les pays arabes les moins avancés, ce qui laisse peu de chances à l'ensemble de la région de parvenir à atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. Dans l'ensemble, cependant, faute de données sur la proportion de la population vivant dans la misère, notamment dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe, il reste difficile de suivre les progrès réalisés dans la région de la CESA0 vers l'objectif de revenu inclus dans l'objectif 1 du Millénaire pour le développement.

14. Durant la période 2000-2002, selon les estimations, 9,5 % de la population de la région arabe ne mangeait pas à sa faim, contre 10 % durant la période 1990-1992. Ce pourcentage pourrait également s'expliquer par la forte proportion de personnes souffrant de pénurie alimentaire dans les pays arabes les moins avancés, où la moyenne était de 28,9 %, ce qui représente cependant une amélioration par rapport

au taux de 31,2 % enregistré durant la période 1990-2002. Entre 1990 et 2002, le taux correspondant a diminué de 4,5 à 3,7 % au Mashreq mais il a augmenté de 4,6 à 5 % au Maghreb. Dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, le taux de pénurie alimentaire a reculé de 6,1 à 3,6 % durant la même période. Il est peu probable que l'ensemble de la région arabe réalise d'ici à 2015 l'objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim, notamment dans les pays arabes les moins avancés. En fait, dans ce dernier groupe de pays, 39,2 % des enfants âgés de moins de 5 ans présentaient une insuffisance pondérale en 2003, contre 38,4 % en 1990. Les deux sous-régions du Mashreq et du Maghreb ont progressé dans ce domaine.

15. L'instabilité politique et les conflits demeurent des obstacles majeurs à l'élimination de la pauvreté et de la faim dans la région. Les crises politiques entraînent une perte de revenus, ainsi que des dommages matériels ou la perte de biens, gonflent les rangs des déplacés et des réfugiés démunis, et créent une situation qui n'est pas propice à l'activité commerciale et à l'investissement, notamment pour les créateurs d'entreprises et les petites entreprises, ce qui crée un cercle vicieux de chômage et de pauvreté. Plus de 11 % de la population iraquienne vivait en dessous du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour en 2003 et 60 % des Palestiniens se trouvaient en dessous de ce seuil en 2002, ce qui est énorme. Il y a donc peu de chances que l'Iraq et la Palestine, de même que les pays arabes les moins avancés, réalisent la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les objectifs du Millénaire pour le développement sont particulièrement pertinents pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que les pays de l'Europe du Sud-Est. De nombreux pays de cette région ont modifié les objectifs chiffrés pour les adapter à leurs besoins nationaux. Par exemple, l'objectif 1 du Millénaire pour le développement a été redéfini comme suit en Bosnie-Herzégovine : faire reculer la pauvreté au niveau moyen dans l'Union européenne à l'horizon 2015, et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, il est de réduire la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale. En Arménie, un objectif supplémentaire a été retenu : garantir la sécurité alimentaire. Le seuil de pauvreté de 1 dollar par jour n'est pas une norme particulièrement pertinente pour cette région du fait que les dépenses alimentaires et de chauffage y sont plus élevées.

17. L'étendue de la pauvreté et de la faim varie d'une sous-région à une autre dans les marchés émergents de la région de la CEE. Le taux d'extrême pauvreté ou d'extrême dénuement est le plus élevé dans le Caucase et en Asie centrale, où la misère est endémique. À titre d'exemple, 10 à 20 % des jeunes enfants ont un poids ou une taille inférieurs à la normale pour leur âge. En Europe orientale et en Europe du Sud-Est, la pauvreté absolue est limitée à certaines zones géographiques ou à certains groupes de population et un cinquième à un tiers de la population en souffre. Dans les 10 nouveaux États membres de l'Union européenne, la pauvreté est essentiellement un problème dans quelques zones rurales ou petits groupes de la population qui ne bénéficient pas des mécanismes de protection sociale, notamment les chômeurs, les personnes âgées et les travailleurs sans aucune qualification. Il n'en demeure pas moins qu'environ 10 à 20 % de la population vit dans la pauvreté. Dans toutes ces sous-régions, la pauvreté a augmenté de manière spectaculaire, notamment chez les femmes, en raison du démantèlement des pays à économie planifiée et de la récession transitionnelle qui s'en est suivie, mais elle a amorcé un

recul à la faveur de l'accélération récente de la croissance économique. Ceci dit, la croissance ne permettra pas à elle seule à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle doit s'accompagner de réformes importantes.

C. Partenariat mondial pour le développement : perspectives régionales et mesures prises

18. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en ce qui concerne notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim, il faudra régler toute une gamme de problèmes en tenant compte des particularités de chaque région. Toutes les évaluations régionales montrent cependant que, à long terme, la probabilité que les pays de différentes régions réalisent l'objectif 1 est liée à leur capacité de renforcer les aspects de la croissance économique qui favorisent les pauvres et de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales et des programmes ciblés qui facilitent la réalisation des objectifs.

19. Plusieurs initiatives ont été lancées au niveau régional pour promouvoir et soutenir de telles politiques. Par exemple, au cours de la réunion ministérielle tenue à Jakarta, en 2005, sur le thème « Les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : la voie à suivre », on a défini un ensemble de mesures à prendre au niveau régional pour renforcer la réalisation des objectifs dans le cadre d'un processus de croissance favorable aux pauvres. L'Union africaine a tenu un certain nombre de sommets au cours desquels des plans d'action ont été adoptés, notamment un sommet sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu au Burkina Faso en septembre 2004, et un sommet consacré à la sécurité alimentaire en Afrique, tenu en décembre 2006. La CESAP et la CEA s'emploient activement à soutenir la mise en œuvre des mesures recommandées dans leurs régions respectives.

20. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement – un partenariat mondial pour le développement – reconnaît les liens structurels entre la coopération pour le développement et la réalisation des sept autres objectifs. Le commerce et le financement du développement jouent un rôle essentiel dans la mise en place de ce partenariat. On a beaucoup insisté sur l'importance de faire aboutir le cycle de négociations commerciales de Doha en tant que cycle du développement. Il ne fait également guère de doute que la réussite du cycle de Doha est cruciale pour atteindre les cibles commerciales du huitième objectif. On ne saurait trop insister sur ce point, car les subventions à la production et à l'exportation, les tarifs douaniers et les barrières non tarifaires en place dans les pays développés continuent de limiter l'accès des produits des pays en développement aux marchés. Dans le cas particulier de l'Afrique, surtout dans les pays les moins avancés qui ont accès aux marchés, les contraintes qui pèsent sur l'offre ont empêché les pays d'en tirer parti. Le grave manque d'équipements dans ces pays, en particulier dans les pays en développement sans littoral, reste également un obstacle monumental. Pour réaliser les investissements considérables requis, il faut renforcer les partenariats et intensifier la coopération pour le développement.

21. L'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique a augmenté depuis 2001. Les fonds alloués à ce titre ont atteint 26,3 milliards de dollars en 2003, marquant une reprise par rapport au faible niveau enregistré en 2000 (15,3 milliards de dollars). Cette reprise des flux d'aide est cependant attribuable en grande partie aux allègements de dette consentis au titre de l'initiative en faveur des

pays pauvres très endettés (PPTTE) et de l'aide d'urgence. Mais les pays à revenu intermédiaire, dont certains sont également très endettés, n'ont pas bénéficié de ces mécanismes d'allègement de la dette. Qui plus est, bien que l'encours de la dette des pays africains ait considérablement diminué en pourcentage du PIB, le montant total des paiements au titre du service de la dette est resté inchangé en 2006 en raison de la hausse des taux d'intérêt.

22. Même en Amérique latine et aux Caraïbes, qui comptent un bon nombre de pays à revenu intermédiaire, l'APD continue de jouer un rôle essentiel pour atténuer des problèmes tels que l'irrégularité des apports de capitaux privés, le surendettement de certains pays et les catastrophes naturelles. Par exemple, des pays comme le Pérou, la Bolivie et le Paraguay, entre autres, ont indiqué dans leur premier rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement qu'ils ne pourraient pas faire les investissements nécessaires pour réaliser les objectifs sans l'APD qu'ils reçoivent actuellement. L'APD à destination de la région a cependant diminué et représente aujourd'hui un très faible pourcentage du montant total au niveau mondial (5,8 % en 2005). En fait, même si la totalité de l'APD reçue par la région était allouée à la population qui vit dans la pauvreté, ce groupe recevrait moins, par habitant, que la population des autres régions du monde (environ 22,5 dollars, contre 27 dollars en Afrique, 55 dollars dans les pays européens en transition économique et 183 dollars en Océanie, d'après les montants nets de l'APD pour 2002).

23. Par ailleurs, dans certaines régions, l'APD n'est pas nécessairement allée aux pays les plus pauvres, en raison notamment des nouvelles priorités des donateurs qui sont influencées par des considérations géopolitiques. Par exemple, alors que l'aide moyenne par habitant dans les pays arabes a augmenté de 19,4 à 27,8 dollars durant la période 1999-2003, elle n'a été que de 20,8 dollars en 2003 dans les pays les moins avancés de la région. Le Yémen, en particulier, a enregistré un net recul (seulement 12,7 dollars en 2003, contre 26,9 dollars en 1999). Une grande partie des flux d'aide bilatérale et multilatérale à destination de la région sert à soutenir les efforts de reconstruction en Iraq. En outre, les apports d'aide demeurent irréguliers, ce qui entrave la planification budgétaire à moyen terme et compromet les investissements publics.

24. Cependant, les mécanismes traditionnels de financement de la lutte contre la pauvreté et la faim dans les différentes régions, y compris l'APD et l'initiative PPTTE, ont déjà montré leurs limites pour ce qui est d'aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Certaines initiatives axées sur les régions et les sous-régions ont cherché à fournir d'autres sources de financement du développement pour combler l'écart. Par exemple, plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à la création de mécanismes novateurs, notamment le Brésil et le Chili, qui sont avec la France les auteurs de l'initiative « Action contre la faim et la pauvreté », lancée en 2004.

25. Les pays en développement contribuent activement à créer un monde plus égalitaire et moins asymétrique. Dans la région arabe, les pays membres du Conseil de coopération du Golfe ont fourni un montant total de 13,7 milliards de dollars au titre de l'aide au développement durant la période 2000-2003. En fait, l'aide fournie par l'Arabie saoudite, le principal donateur, représentait 1,3 % de son PIB en 2003, soit nettement plus que l'objectif de 0,7 % du PIB que la plupart des pays développés s'étaient engagés à atteindre, engagement qui ne s'est pas pleinement

concrétisé. Le Brésil a soutenu l'initiative en faveur des PPTE en allégeant la dette de ces pays, qui lui devaient un montant total de 993 millions de dollars à la mi-2004, et a accordé 150 millions de dollars d'allègements de dette à d'autres pays, principalement en Amérique latine. La Fédération de Russie, pour sa part, a également annulé la dette des pays participant à l'initiative PPTE.

26. En 2004, le troisième cycle de négociations commerciales a été lancé dans le cadre du système global de préférences commerciales entre pays en développement. Le commerce Sud-Sud de marchandises s'est considérablement développé au cours des 20 dernières années, affichant une croissance de 12,5 % par an en moyenne contre 7 % pour le commerce Nord-Nord et 9,8 % pour le commerce Nord-Sud. Ceci dit, ces échanges ne représentent encore que 6 % du commerce mondial et ils pourraient être beaucoup plus importants. En plus des autres obstacles, les tarifs douaniers qui frappent les échanges Sud-Sud demeurent beaucoup plus élevés que ceux qui frappent les autres échanges, à raison de 11,1 % contre 4,3 % pour le commerce Nord-Nord. En outre, le commerce Sud-Sud de marchandises est essentiellement concentré dans les pays asiatiques à l'heure actuelle. De même, le commerce des services entre pays en développement est fortement concentré en Asie, et à un moindre degré en Amérique latine. Cependant, la plupart des avantages tirés du commerce Sud-Sud en Amérique latine et en Afrique subsaharienne étant attribuables au commerce avec les pays asiatiques en développement, l'intérêt suscité et les possibilités offertes par ces échanges, ainsi que la volonté d'accroître et diversifier leurs avantages, soulignent l'importance des négociations multilatérales pour concrétiser les bénéfices du commerce Sud-Sud.

D. Les commissions régionales : forger des partenariats à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement

27. Les commissions régionales ont, pour leur part, mis à profit leur capacité de rassemblement et leurs compétences analytiques et techniques pour soutenir les efforts déployés par les pays de leurs régions respectives en vue d'éliminer la pauvreté et la faim et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour ce faire, elles ont forgé des partenariats avec les organisations intergouvernementales et les institutions financières régionales dans leurs régions respectives, les autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. L'analyse et la coordination des évaluations régionales des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs leur a permis d'identifier les lacunes au niveau de la mise en œuvre et de rallier les différents partenaires autour d'une action commune pour combler ces lacunes et axer les efforts sur les pays les plus démunis. Par exemple, la CEE a lancé, en partenariat avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), une base de données relative aux objectifs du Millénaire pour le développement qui servira à suivre les progrès vers la réalisation des objectifs dans les pays en transition économique.

28. La CEA, pour sa part, joue un rôle essentiel dans l'initiative commune sur la politique foncière lancée avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour forger un consensus sur un cadre continental et des directives relatives à la politique foncière en Afrique. La Commission a également fourni un important appui technique pour la préparation et les services de secrétariat des sommets de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sur les engrais et la sécurité alimentaire en Afrique. En

partenariat avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement, la CEA a établi un plan stratégique initial de trois ans pour la période 2007-2009 qui définit un programme d'action allant dans le sens des priorités de développement de l'Union africaine et de son programme pour le NEPAD et concourant à l'intensification des efforts requis pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. La « Grande Table » de 2007, organisée conjointement par la CEA et la Banque africaine de développement en février 2007, a réuni des ministres et des hauts fonctionnaires de 11 pays africains, ainsi que des représentants de haut niveau de l'Union africaine, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Les participants ont examiné les problèmes liés à la gestion efficace des ressources naturelles de l'Afrique pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté et sont convenus qu'il fallait adopter une approche concertée à cet égard, dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

29. La CESAP, en réponse à la demande exprimée dans la Déclaration de Jakarta de 2005 et conformément aux dispositions de sa résolution 62/1 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique, a encore renforcé son partenariat avec le PNUD et la Banque asiatique de développement pour établir un plan de marche régional vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le principal objectif du plan proposé est d'aider les pays « à la traîne » et ceux dont les résultats sont inférieurs à la « moyenne asiatique » à se remettre sur la bonne voie et atteindre les objectifs à l'horizon 2015 ou avant, si possible, en ajoutant de la valeur aux stratégies et processus nationaux. Pour réaliser cet objectif, les trois partenaires et les autres organisations et institutions multilatérales devraient fournir toute une gamme de produits et services au niveau régional, en termes de renforcement des connaissances et des capacités, de services d'experts, de ressources, de promotion des objectifs et de coopération régionale pour la fourniture des biens collectifs régionaux. La CESAP a également créé un Conseil consultatif de l'entreprise et lancé une initiative intitulée « Forum des entreprises Asie-Europe » afin de promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics et les entreprises.

30. La CEPALC a forgé des partenariats importants autour des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle joue un rôle catalyseur pour les travaux analytiques et normatifs menés à l'appui des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies au niveau régional. Conformément à un accord conclu lors de la réunion régionale de coordination interinstitutions convoquée par la CEPALC les 17 et 18 novembre 2006, la Commission continuera à coordonner l'élaboration des rapports régionaux annuels interinstitutions sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en examinant les pratiques optimales aux niveaux régional et sous-régional (le rapport de 2007 portera sur les objectifs liés à la santé). En outre, à la suite de ses échanges avec la CEPALC et d'autres organismes des Nations Unies, l'Organisation des États américains a déclaré qu'elle avait inscrit les objectifs à son propre programme de développement.

31. En plus d'œuvrer en partenariat avec les organismes des Nations Unies pour procéder à des évaluations régionales communes relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement pour la région arabe, la CESAO devrait officialiser son partenariat stratégique avec la Ligue des États arabes. Cette dernière a également décidé de participer, à partir de 2007, à l'élaboration du rapport régional sur les objectifs. La CESAO a aussi forgé des partenariats avec des

organisations non gouvernementales et des institutions de la société civile en vue de faire reculer la pauvreté. Un exemple notable est le projet de fonds autorenewables permettant d'accorder des microcrédits aux petites et moyennes entreprises, qui a été récemment lancé d'un commun accord avec l'Office arabe pour les investissements et le développement agricoles et une organisation non gouvernementale de la région.

32. Enfin, les partenariats forgés entre les commissions régionales continuent à promouvoir et optimiser l'utilisation de leurs ressources et de leurs compétences à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale lancé par la CEE et la CESAP en est un exemple notable. En février 2007, la CESAO et la CEA ont engagé des échanges en vue de parvenir à un accord de coopération portant sur la fourniture d'un appui et d'une assistance aux pays arabes d'Afrique du Nord, en ce qui concerne notamment l'intégration de leurs politiques sociales et la réalisation du huitième objectif concernant l'accès aux marchés et les questions commerciales. Ces partenariats visent à définir le processus de coopération, à améliorer l'efficacité et l'efficience, et à assurer une synergie entre les activités thématiques et opérationnelles des commissions régionales.

II. Faits nouveaux dans certains domaines d'intérêt stratégique

A. Grandes orientations

33. Il existe des points communs et des différences entre les régions et à l'intérieur d'une même région. Cette caractéristique unique offre également des possibilités de promouvoir la coopération au niveau intrarégional et interrégional, qui est un aspect essentiel du mandat des commissions régionales. La tâche des commissions régionales est facilitée à cet égard par leur double rôle en tant qu'entités du système des Nations Unies et éléments de la structure institutionnelle de leurs régions respectives.

La Commission économique pour l'Europe

34. La réforme de la CEE, adoptée en décembre 2005, a permis de mieux répondre aux priorités et besoins nouveaux des États membres de la Commission, d'améliorer la transparence et de renforcer la gestion axée sur les résultats en recentrant son programme de travail, en simplifiant ses structures de gouvernance et en renforçant son système de suivi et d'évaluation. La Commission s'est déclarée satisfaite de la mise en œuvre de la réforme à l'occasion de la célébration de son soixantième anniversaire à la session tenue à Genève, du 25 au 27 avril 2007. Lors de cette session, la Commission, qui se réunira désormais tous les deux ans, a eu pour la première fois l'occasion de s'acquitter des fonctions qui lui ont été attribuées à la suite de la réforme, en tant qu'organe de décision le plus élevé de la Commission économique pour l'Europe, d'offrir un cadre de concertation à un niveau élevé au sujet des politiques en matière de développement économique de la région et de prendre des décisions d'ordre stratégique sur le programme de travail de la Commission.

35. En conséquence, afin de contribuer au dialogue politique et de renforcer la relation entre sécurité, intégration économique et prospérité, la session a réuni un certain nombre de ministres des affaires étrangères et de ministres de l'économie pour examiner les obstacles à l'intégration et à la stabilité au niveau paneuropéen. Une série de réunions-débats de haut niveau a été organisée à cette fin, dont une consacrée aux aspects régionaux des travaux de l'ONU en matière de développement, avec la participation des secrétaires exécutifs des commissions régionales, et cinq tables rondes ministérielles interactives. Deux de ces groupes se sont penchés sur les questions stratégiques liées à l'intégration régionale en examinant, pour l'un, les liens entre la prospérité et la stabilité dans le cadre de la coopération transatlantique et paneuropéenne, et pour l'autre, les problèmes économiques auxquels la région doit faire face pour renforcer l'intégration paneuropéenne et améliorer la compétitivité à l'échelon mondial. En outre, trois réunions-débats de haut niveau ont été consacrées respectivement aux sources d'énergie renouvelables, au développement du transport paneuropéen et aux aspects économiques de la parité des sexes.

36. Un défi important pour la région est de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent plusieurs conflits dans les Balkans, dans le Caucase et, à un moindre degré, en Asie centrale, conflits qui ont empêché les pays de ces sous-régions de développer leurs institutions et de tirer pleinement parti des possibilités d'investissement, de construire des infrastructures matérielles et de réduire le chômage, notamment chez les jeunes.

37. Un autre domaine d'action de la coopération régionale est le renforcement de l'intégration commerciale et financière en Europe du Sud-Est et dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. À cette fin, la CEE collabore avec différents groupes économiques sous-régionaux, notamment le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, la Communauté économique eurasienne et l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, afin de les aider à mettre sur pied leurs programmes économiques régionaux. Pour promouvoir le développement économique dans les pays en transition économique, la CEE a établi un nouveau sous-programme axé sur le renforcement de la compétitivité et de l'innovation dans la région. Un volet important du programme porte sur les activités visant à créer un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation.

38. Les États membres de la CEE, le secteur privé, les organisations internationales et le public considèrent que la sécurité énergétique est une question urgente à traiter. Les principaux objectifs à cet égard sont le renforcement du dialogue sur la sécurité énergétique entre les pays producteurs et les pays consommateurs, le développement des sources d'énergie de substitution, l'utilisation plus rationnelle de l'énergie et la promotion des technologies nouvelles pour assurer l'approvisionnement en énergie et atténuer les changements climatiques. La création de réseaux de transport efficaces, sûrs et écologiquement rationnels en Europe est également considérée comme une priorité par les États membres. Cela nécessite un solide engagement politique et financier et la coordination des programmes nationaux par le biais de réseaux et plans régionaux.

39. Il est essentiel de prendre en compte les sexospécificités dans les politiques économiques pour assurer une croissance durable et créer une société solidaire. La CEE sert de plate-forme régionale pour l'échange d'informations sur les pratiques optimales dans des domaines tels que l'aptitude à l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes, la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, la protection sociale et les pensions, ainsi que l'égalité des chances dans le domaine économique. La CEE a également créé, en collaboration avec le PNUD, un site Web consacré aux questions de sexospécificité qui met l'accent sur l'établissement, la diffusion et l'utilisation de données sur l'égalité des sexes.

40. Les États membres de la CEE accordent un rang de priorité élevé à la promotion de la protection de l'environnement et du développement durable dans la région, comme en témoignent les conférences ministérielles régulièrement organisées sur le thème « Un environnement pour l'Europe ». La sixième de ces conférences se tiendra à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007. Le programme « Un environnement pour l'Europe » est un partenariat unique entre les États membres de la CEE et les organismes des Nations Unies représentés dans la région, d'autres organisations intergouvernementales, les centres régionaux pour l'environnement, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes importants. La CEE assure le secrétariat du programme, auquel elle est étroitement associée depuis son lancement.

41. La CEE ne peut pas accomplir les tâches susmentionnées à elle seule. La réforme de la CEE a encouragé le renforcement des partenariats avec d'autres organisations et, dans cet esprit, la Commission s'emploie à approfondir sa collaboration avec l'Union européenne, l'OCDE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale, la Communauté économique eurasienne, le Conseil de l'Europe et les institutions financières internationales. Dans ce même esprit, la Déclaration récemment adoptée à l'occasion du sixième anniversaire de la CEE a soutenu la fourniture par la Commission de ses compétences et de ses réseaux pour les activités pertinentes mises en œuvre dans le cadre de la Communauté économique eurasienne et de la Politique de voisinage de l'Union européenne. L'OSCE est un autre partenaire important. La CEE procède à un examen périodique de l'exécution des engagements pris par les États membres de l'OSCE dans le domaine environnemental et économique et fait des recommandations sur les mesures de suivi.

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

42. Si les pays de la région de la CESAP tirent de nombreux avantages de leur participation grandissante à l'économie mondiale, ils sont également exposés aux risques graves et soudains liés aux changements perpétuels de la conjoncture internationale. La CESAP a récemment mis en garde ses États membres contre le fait que l'essor économique actuel pourrait créer un sentiment de fausse sécurité, car certains des facteurs de risque qui avaient précédé la crise financière il y a 10 ans pourraient réapparaître.

43. Le rôle de la région en tant que centre de production mondial met également l'environnement à rude épreuve. Malgré l'ampleur de la pauvreté dans la région, les pressions exercées par le niveau de consommation actuel, telles que mesurées par l'impact écologique, sont déjà trop fortes par rapport aux ressources naturelles

disponibles pour la production dans quelque 18 pays. Dans le cadre du suivi de la Stratégie de croissance respectueuse de l'environnement pour un développement durable, adoptée lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Séoul en mars 2005, et la Commission ayant rappelé, lors de sa soixante-deuxième session tenue à Jakarta, en avril 2006, l'importance de poursuivre une croissance économique plus rationnelle du point de vue de l'environnement, la CESAP a facilité la concertation régionale dans cinq domaines clefs : taxe écologique et réforme budgétaire; développement de l'infrastructure sociale; promotion des modes de consommation viables par la gestion de la demande; orientation écologique des entreprises et des marchés; et établissement d'indicateurs d'écoresponsabilité. Cette concertation a donné lieu à d'importants échanges de données d'expérience et à des demandes d'assistance technique de la part de plusieurs gouvernements, en ce qui concerne notamment les mesures concluantes de gestion de l'environnement urbain, l'utilisation rationnelle de l'eau, ainsi que la vérification des bilans énergétiques et la démonstration de l'efficacité de la gestion de l'énergie. L'étude sur la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique en 2007 examine également les problèmes que pose une croissance respectueuse de l'environnement dans cette région, où de nombreux pays se battent pour trouver le juste équilibre entre une croissance et une urbanisation rapides, d'une part, et la protection de l'environnement et l'utilisation de technologies faisant appel à des sources d'énergie propres, d'autre part. Certains éléments donnent à penser que la région doit faire face à une dégradation sévère de l'environnement à certains endroits et est en passe de devenir l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. L'étude recommande d'adopter une approche à plusieurs options pour assurer une croissance plus respectueuse de l'environnement, y compris une fiscalité écologique ou une imposition plus lourde sur la consommation de combustibles fossiles; la construction d'infrastructures plus durables; la promotion de modes de production et de consommation viables et sans incidence sur le climat; des mesures d'incitation pour les entreprises qui adoptent des pratiques soucieuses de l'environnement; et l'amélioration du suivi des plans et initiatives de protection de l'environnement.

44. On reconnaît de plus en plus qu'il est essentiel de s'employer à renforcer l'infrastructure pour assurer le développement de la région. Selon une étude récente de la CESAP, la région de l'Asie et du Pacifique aura besoin de 608 milliards de dollars par an pour remettre en état son infrastructure, ce qui est énorme. La Commission est allée plus loin dans l'initiative qu'elle a prise dans ce domaine en encourageant la mise en place d'instruments et modalités appropriés pour renforcer la coopération régionale en matière de développement de l'infrastructure. À cet égard, elle a organisé une concertation régionale de haut niveau à New Delhi les 21 et 22 mars 2007, en collaboration avec le Research and Information System for Developing Countries, un centre de recherche basé en Inde. La concertation avait pour objectif principal d'engager une réflexion sur les divers aspects du développement et du financement des infrastructures (dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et des technologies de l'information et de la communication) et de définir un mécanisme régional permettant de combler le déficit de financement dans ce domaine. Les recommandations issues de cette concertation seront examinées par la Commission lors de sa soixante-troisième session, qui se tiendra à Almaty (Kazakhstan) du 17 au 23 mai 2007.

45. Face à l'incertitude laissée par les négociations commerciales multilatérales tenues à Doha à la mi-2006, les accords commerciaux régionaux et bilatéraux continuent à se multiplier dans la région de l'Asie et du Pacifique. C'est une tendance inquiétante parce que cela risque de marginaliser les pays les moins avancés et les pays sans littoral. Il est donc urgent d'assurer l'intégration de ces pays dans les systèmes commerciaux multilatéraux et régionaux. Pour ce faire, la CESAP a entrepris des activités tendant à promouvoir l'admission de ses États membres au sein de l'Organisation mondiale du commerce tout en continuant d'aider tous ses membres à participer effectivement aux négociations de Doha. Parallèlement, des efforts ont été déployés pour recenser et analyser les accords commerciaux régionaux et bilatéraux afin de les regrouper et de faire en sorte qu'ils soient conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Dans le cadre de la coopération commerciale Sud-Sud, on s'emploie actuellement à élargir et renforcer l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique, dont la CESAP assure le secrétariat, afin d'y associer les pays qui ne sont pas efficacement intégrés dans l'économie régionale.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

46. La région de la CEPALC a enregistré au cours des quatre dernières années des résultats sans précédent dans le domaine économique et social. Grâce à cette bonne performance, la pauvreté a reculé, le chômage a diminué et la répartition des revenus s'est améliorée dans plusieurs pays de la région. Malgré de brefs épisodes de croissance notable, la région n'est pas parvenue à maintenir une croissance soutenue depuis pratiquement un quart de siècle. Dans une région en proie à des inégalités sociales et économiques, et qui est devenue la région dans laquelle la répartition des revenus est la plus inégale, il y a de multiples obstacles à surmonter pour rattraper le retard pris en matière de développement. C'est pourquoi la CEPALC consacre une importante partie de ses travaux d'analyse et activités à l'élaboration de politiques en faveur de la croissance durable, de l'équité et de la cohésion sociale.

47. Les disparités entre les performances économiques des pays membres de la CEPALC ont montré l'importance d'une croissance forte et stable pour créer des emplois productifs. La CEPALC soutient les efforts déployés par les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour formuler et mettre en œuvre des politiques économiques permettant d'assurer une telle croissance, en particulier des politiques fiscales et monétaires anticycliques qui jouent un rôle clef en la matière. La coordination des politiques macroéconomiques des pays de la région peut grandement contribuer à réduire l'instabilité. C'est pourquoi la CEPALC soutient les efforts déployés dans ce sens aux niveaux régional et sous-régional dans le cadre du Réseau de concertation macroéconomique, un projet lancé avec le concours de la Commission européenne. Pour permettre à la région de mieux tirer parti de l'ouverture et de l'élargissement des marchés, la CEPALC aide les pays à devenir plus compétitifs, en tenant compte de la profonde hétérogénéité des structures de production de la région.

48. À l'occasion de la trente-et-unième session de la Commission tenue à Montevideo du 20 au 24 mars 2006, qui avait pour thème central « L'avenir de la protection sociale », la CEPALC a établi un rapport d'ensemble intitulé « L'avenir de la protection sociale : accessibilité, financement et solidarité ». Le rapport s'efforce de faire le lien entre les droits sociaux et les critères de politique générale

à appliquer pour améliorer l'accès, le financement et la solidarité. Il y est proposé d'adopter un nouveau pacte social pour établir des liens entre les droits économiques, sociaux et culturels et créer des synergies entre justice sociale, démocratie participative et croissance économique. À cet égard, la CEPALC s'emploie activement à faire reconnaître le concept de cohésion sociale comme principe directeur d'une politique économique et sociale intégrée. Ce principe, qui s'est dégagé des recherches menées, a été examiné lors d'un séminaire d'experts de haut niveau tenu à Panama sur le thème : « Cohésion sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes : examen urgent de certains aspects ». La CEPALC a également publié un document intitulé « Cohésion sociale : démarginalisation et sentiment d'appartenance en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

49. L'Amérique latine est une région qui présente une grande diversité ethnique et culturelle. Ses États reconnaissent aujourd'hui 671 groupes autochtones ayant chacun des caractéristiques démographiques et territoriales distinctes. Lors de sa cinquième session, l'Instance permanente sur les questions autochtones a reconnu que la CEPALC était un point de référence important pour les indicateurs sociodémographiques concernant les peuples autochtones de la région. Ces indicateurs donnent une idée des inégalités auxquelles sont confrontés les peuples autochtones et des violations de leurs droits individuels et collectifs.

50. L'impact des migrations internationales sur le développement est une autre question sur laquelle s'est penchée la CEPALC en 2006. S'appuyant sur un document relatif à l'état des migrations internationales, des droits humains et du développement présenté à la session de la CEPALC, les gouvernements ont adopté une résolution qui réitère la nécessité d'adopter des mesures tendant à protéger les droits de l'homme des migrants, à accroître l'impact positif des envois de fonds sur l'économie des petits États et à encourager les relations entre les diasporas de migrants, notamment les réseaux scientifiques et professionnels. La CEPALC a également contribué de façon notable aux discussions tenues à ce sujet lors du Sommet ibéro-américain, qui a abouti à l'adoption de l'Engagement de Montevideo sur les migrations et le développement par les chefs d'État et de gouvernement de la communauté ibéro-américaine. Aux côtés des autres commissions régionales, la CEPALC a activement participé aux préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu par l'Assemblée générale en septembre 2006.

51. Afin d'aborder les multiples aspects des changements planétaires et leurs incidences futures sur la planification de l'énergie, l'agriculture et les catastrophes naturelles dans les pays de la région, la CEPALC et l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués basé en Autriche ont organisé conjointement un séminaire, à la fin de 2006, qui a abouti à des accords définissant les domaines de coopération entre l'Institut et la CEPALC.

La Commission économique pour l'Afrique

52. Depuis la session de fond de 2006 du Conseil économique et social, des mesures fructueuses ont été mises en œuvre pour faire en sorte que la CEA soit mieux à même de relever de manière efficace les défis actuels et nouveaux auxquels sont confrontés ses États membres, en ce qui concerne notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et ceux fixés dans le cadre des priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ces mesures

ont été prises dans le contexte plus général des réformes au sein de l'Organisation des Nations Unies et en réponse au Document final du Sommet mondial de 2005. Les mesures de réforme portent sur trois aspects généraux :

a) Définition du programme et des priorités autour de deux thèmes principaux : promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision d'ensemble et aux priorités de l'Union africaine; et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et aux nouveaux défis mondiaux. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été établi en tenant compte de la nouvelle orientation du programme;

b) Réorganisation des institutions et des structures pour faire cadrer la structure administrative avec les nouvelles priorités du programme, notamment le renforcement de la présence de la CEPALC au niveau sous-régional et, pour ce faire, le redéploiement de ressources humaines et financières supplémentaires dans les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA;

c) Amélioration de la gestion des ressources humaines et renforcement des méthodes de gestion axée sur les résultats en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence dans l'ensemble de l'organisation. Un objectif connexe concerne la nécessité de veiller à la qualité des produits de la CEA en intégrant des procédures d'assurance qualité dans ses prestations.

53. Le repositionnement de la CEA lui a également permis de renforcer son partenariat avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organisations sous-régionales, les autres organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods afin d'améliorer les résultats et les effets produits dans le domaine du développement. La collaboration avec l'Union africaine et la Banque africaine de développement a été institutionnalisée en 2006 par la revitalisation du secrétariat commun de la Commission de l'Union africaine, de la CEA et de la Banque africaine de développement et la signature d'une série de mémorandums d'accord destinés à servir de référence pour la coopération sur une large gamme de questions liées au développement. Le secrétariat de la CEA a également pris des mesures importantes pour approfondir ses relations avec son groupe de base de partenaires bilatéraux et nouer des relations nouvelles avec d'autres donateurs potentiels afin de mobiliser un appui en faveur des futurs programmes et activités de la Commission.

54. En 2006, la CEA a publié le Rapport sur la gouvernance en Afrique. À cette occasion, elle a également renforcé ses compétences en mettant sur pied les institutions nécessaires à une bonne gouvernance, ce qui a conduit à un accroissement du nombre de demandes de services consultatifs adressées par les États membres, notamment par les organisations de la société civile, concernant pour la plupart le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. La CEA a reçu quatre demandes durant le seul mois de décembre 2006. Outre ses études sur la gouvernance et l'appui fourni au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, la CEA a accessoirement organisé des ateliers sous-régionaux à l'intention des parlementaires, des décideurs et des organisations de la société civile sur le rôle des parlementaires dans le processus du cadre de dépenses à moyen terme. Au début de 2007, la CEA a publié, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, le *Rapport économique sur l'Afrique 2007*, qui avait pour thème « Accélérer le développement de l'Afrique ». Le rapport préconise de nouvelles politiques de croissance qui vont au-delà de l'attention traditionnellement accordée à la deuxième

génération de réformes réclamées par les institutions financières internationales en Afrique. Il cherche à démontrer que, malgré les progrès accomplis grâce aux générations précédentes de réformes, l'Afrique doit s'employer plus systématiquement à diversifier l'économie de ses pays et faire de la diversification un élément clef de la poursuite et de l'intensification de ses efforts de développement.

55. Au cours de l'année écoulée, la collaboration renouvelée entre l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement s'est concrétisée par un certain nombre de manifestations telles que le cinquième Forum pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenu à Addis-Abeba en novembre 2006. Placé sous le thème « Les jeunes et le leadership au XXI^e siècle », le Forum a conduit à l'adoption de la Charte de la jeunesse de l'Union africaine, dont les participants se sont engagés à soutenir la mise en place et l'application aux niveaux national et régional. La déclaration commune adoptée par le Forum a réitéré les engagements pris par les dirigeants de l'Union africaine à Banjul, en juillet 2006, d'élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales de la jeunesse. Jusqu'à présent, sept partenaires ont contribué à l'élaboration du plan d'action commun pour la jeunesse et le développement en Afrique.

56. La CEA a convoqué sa quarantième session en avril 2007 pour examiner les problèmes que pose la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et proposer des mesures de politique générale permettant d'accélérer les progrès à cet égard. Les participants ont réaffirmé l'importance des objectifs pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement en Afrique et conclu que les obstacles à la réalisation des objectifs en Afrique ne sont pas insurmontables si les mesures de politique générale aux niveaux national et international sont intensifiées dans un certain nombre de domaines critiques, en ce qui concerne notamment la mobilisation de ressources financières suffisantes en faveur du développement. Ils ont souligné qu'il fallait des stratégies et des politiques nationales de développement pour assurer une croissance généralisée et équitable qui permette d'atteindre les objectifs. Le programme sur le commerce, l'aide et la dette devrait faire fond sur les stratégies nationales de développement qui sont basées sur les principes d'appropriation et de confiance en soi. Les participants ont également souligné la nécessité de renforcer les statistiques et les capacités statistiques régionales pour étayer la planification et la prise de décisions et pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. À cet égard, ils ont recommandé d'accorder une attention particulière aux besoins des pays sortant d'un conflit et à ceux des autres États fragiles.

57. Étant donné les problèmes d'ensemble que pose la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les participants à la session ont examiné d'autres questions nouvelles telles que l'initiative d'aide au commerce et la question cruciale des changements climatiques. Le groupe de haut niveau qui s'est réuni pendant la session a appelé l'attention sur la contribution importante que l'initiative d'aide au commerce pourrait faire au développement de l'Afrique. Sur la question des changements climatiques, le groupe a appelé à prendre de toute urgence des mesures pour s'attaquer au problème compte tenu des répercussions qu'il pourrait avoir sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La session de cette année a également été marquée par un rapprochement remarquable des entités du système des Nations Unies au niveau régional. Elle a réuni plusieurs organismes des Nations Unies pour contribuer activement au dialogue sur l'action à mener et soutenir de manière plus cohérente les stratégies régionales et nationales de mise en

œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La Commission de l'Union africaine a également aidé à organiser la session et à en assurer le service.

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

58. Pour relever les nouveaux défis qui se posent dans la région, et dans l'esprit des initiatives de réforme de l'ONU lancées après le Sommet mondial de 2005, la CESAO se repositionne afin de répondre à quatre priorités stratégiques : a) stimuler le développement économique et l'intégration régionale; b) promouvoir des politiques sociales intégrées; c) gérer les ressources hydriques et énergétiques; et d) mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement. En outre, trois thèmes prioritaires transversaux ont été retenus : a) développement des capacités statistiques; b) participation effective et engagement des femmes; et c) assistance aux pays en proie à des conflits. Pour réaliser ces objectifs prioritaires, la CESAO cherche à forger des partenariats avec les institutions régionales, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé afin d'améliorer l'impact et l'efficacité des travaux de la Commission.

59. La CESAO a joué un rôle de pionnier dans le développement du système de transport intégré au Mashreq arabe, qui fait intervenir des accords de transport routier, ferroviaire et maritime. Ces accords conclus en 2006 visent à améliorer les réseaux de transport routier, ferroviaire et maritime et à les relier entre eux afin de faciliter la circulation des personnes, des biens et des capitaux à l'échelle de toute la région. Le système comprend un système d'information sur le transport régional, un cadre méthodologique pour l'analyse et la formulation des politiques et un cadre permettant l'établissement de comités nationaux de facilitation du transport et des échanges commerciaux dans les États membres. Par ailleurs, la CESAO encourage l'intégration économique régionale en facilitant l'application de l'Accord élargi sur la zone de libre-échange des pays arabes et l'élimination des barrières commerciales, et en préparant les pays aux conférences ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce grâce à la formulation d'une position arabe cohérente.

60. L'une des priorités de la CESAO est de veiller à l'institutionnalisation des politiques sociales dans les cadres nationaux de développement. Le projet de la CESAO pour des politiques sociales intégrées repose sur la conviction que la politique sociale va au-delà de la prestation des services traditionnels et que les préoccupations liées à l'égalité, à la justice et aux droits de l'homme doivent être prises en compte dans les politiques publiques et de développement de tous les pays. La CESAO a convoqué des conférences nationales au Bahreïn et en Égypte, avec la participation de responsables gouvernementaux, d'experts des secteurs public et privé et des principaux intéressés, pour forger un consensus national sur les politiques sociales. L'objectif était de définir les mécanismes nécessaires dans chaque pays pour mettre en place une initiative de politique sociale adaptée à la situation locale. Le succès remporté par ces conférences a suscité des demandes pour en organiser également en Jordanie, à Oman, en Palestine et en Arabie saoudite, et des services consultatifs à l'appui de la formulation de politiques sociales ont déjà été fournis à Oman et au Koweït.

61. La région de la CESAO a connu une nouvelle année de forte expansion économique alimentée par l'augmentation de la demande de pétrole et la hausse des cours mondiaux. Compte tenu de la nature capitaliste de la production et des exportations de pétrole, cette forte croissance ne s'est cependant pas traduite par une augmentation sensible des possibilités d'emploi. En raison des caractéristiques démographiques de la région, la création d'emplois n'a pas progressé au même rythme que la population active et le chômage a augmenté, notamment chez les jeunes. La région arabe a le taux de chômage le plus élevé du monde : selon les estimations, il a été de 12,2 % en 2006, soit près du double de la moyenne mondiale. Le chômage des jeunes reste un problème majeur pour les décideurs de la région, de même que les difficultés auxquelles continuent de se heurter les nouveaux venus et les femmes sur le marché du travail. Les taux de chômage sont sensiblement plus élevés chez les femmes que chez les hommes. À titre d'exemple, il y avait 34,5 % de chômeuses parmi les jeunes femmes des pays arabes en 2005. Le rapport 2007 des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement pour la région arabe, qui est élaboré conjointement par la CESAO, les autres organismes des Nations Unies représentés au niveau régional et la Ligue des États arabes, fournira une analyse détaillée du lien entre l'éducation et le chômage des jeunes dans la région arabe afin de proposer un ensemble de recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer la situation des jeunes dans le domaine de l'emploi.

62. Afin de promouvoir le développement durable et la gestion viable des ressources naturelles tout en tenant compte de l'importance cruciale du pétrole dans l'économie et des faibles ressources hydriques dont dispose la région, la CESAO soutient l'intégration régionale et la coopération entre ses pays membres, basées sur une approche intensive de la gestion durable et intégrée de l'eau, de l'énergie et des secteurs de production. Des efforts de renforcement des capacités ont été entrepris, dans le cadre d'une série d'études analytiques et de missions consultatives et d'assistance technique, afin d'améliorer la gestion intégrée des ressources en eau, processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnées des ressources en eau et en terre et des ressources connexes sans compromettre la viabilité des écosystèmes vitaux. Comme elle en a été chargée à sa vingt-troisième session, la CESAO a effectué une étude préalable de faisabilité sur la création d'un centre pour la gestion intégrée des ressources en eau. Il est prévu que le Centre renforcera la capacité des États membres de gérer les ressources en eau partagées et de négocier des accords en la matière. Compte tenu de la raréfaction des ressources en eau dans les pays méditerranéens, les nappes aquifères communes à plusieurs pays seront probablement de plus en plus disputées. Face à cette tendance, la CESAO aide à développer des outils de suivi, d'évaluation et de gestion des ressources en eau souterraines partagées par les pays du partenariat euroméditerranéen.

63. Depuis le conflit au Liban en juillet 2006, le groupe de la CESAO pour les questions liées aux conflits sert de référence pratique pour les futures activités de relèvement et de reconstruction dans le pays. Une série de séances de réflexion et de consultations a débouché sur l'élaboration d'un document de fond sur l'intensification de la reconstruction du Liban intitulé « Reconstruction et revitalisation du Liban : document d'orientation et initiatives ». Le document examinait les aspects politiques, sociaux et économiques du conflit et contenait une série de recommandations et propositions de projets qui ont été présentées ultérieurement au Gouvernement libanais. La CESAO a également fourni une base régionale pour soutenir les efforts nationaux de reconstruction, confronter les

expériences en matière de reconstruction et mobiliser des ressources régionales à la hauteur des besoins locaux. Plusieurs initiatives ont été envisagées, notamment la mise en place d'un système de suivi pour assurer un processus de reconstruction efficace et efficient et la création d'un fonds autorenouvelable destiné à fournir des microcrédits aux entreprises agricoles du Sud-Liban.

64. Dans le cadre de ses efforts pour institutionnaliser et renforcer davantage son assistance aux pays de la région frappés par des conflits, à savoir l'Iraq, le Liban et la Palestine, la CESAO a proposé un nouveau sous-programme sur l'atténuation des conflits et le développement, qui a été approuvé par l'Assemblée générale en tant qu'élément du cadre stratégique de la Commission pour la période 2008-2009. Le nouveau sous-programme vise à traduire en termes concrets les liens d'interdépendance entre paix et sécurité, développement et droits de l'homme, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 et aux résolutions pertinentes de la CESAO. Il permettra également de mieux comprendre les causes des conflits et de l'instabilité pour aider les pays à prendre des mesures adéquates afin de réduire leur vulnérabilité, de mieux sensibiliser l'opinion, de renforcer les capacités en matière de bonne gouvernance et d'encourager la diffusion des bonnes pratiques.

B. Activités opérationnelles de développement

65. Les commissions régionales ont continué à fournir des services d'assistance technique à leurs États membres qui en font la demande. Ces services sont essentiellement fournis dans les domaines de compétence analytique/normative et transfrontière des commissions, ce qui permet d'assurer le lien nécessaire entre les activités normatives et opérationnelles dans ces domaines. Les commissions ont encore renforcé leur appui aux efforts de développement menés par les Nations Unies au niveau national en inscrivant l'élaboration des politiques nationales dans une perspective régionale qui tient compte des questions transfrontières et en fournissant des services consultatifs et organisant les activités de renforcement des capacités dans leurs domaines de compétence reconnues, tels que le développement des infrastructures, la création de réseaux de distribution d'énergie, les technologies de l'information et de la communication, la gestion des ressources naturelles et le transport. S'appuyant sur les travaux menés au niveau national, les commissions régionales diffusent les bonnes pratiques et mettent en commun les données d'expérience de leurs régions respectives. Un bon exemple est le groupe de réflexion sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté mis en place par la CEA.

66. À l'échelon mondial, les commissions régionales participent activement aux travaux du groupe de travail sur les organismes non résidents du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles, ce groupe de travail a élaboré un plan d'action pour permettre aux organismes des Nations Unies qui ne sont pas ou ne sont que peu représentés au niveau national de contribuer aux activités de développement dans les pays en mettant en commun leurs capacités techniques et leur savoir-faire. Une phase pilote du plan a été lancée en 2007, en mettant l'accent sur les pays qui participent à l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » et sur un certain nombre de pays dans lesquels le processus du bilan commun de pays (BCP) et du Plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a été engagé au cours de l'année. Les commissions régionales ont également contribué de manière substantielle à l'amélioration des outils du GNUM en vue d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'assurance-qualité du processus BCP/PNUAD au niveau régional, notamment en renforçant les évaluations critiques mutuelles.

67. Les commissions régionales pourraient toutefois coopérer plus étroitement avec les fonds, les programmes et les organismes des Nations. Les données empiriques établies par les commissions dans le cadre de leurs analyses régionales pourraient servir à fournir des informations et des orientations supplémentaires pour les activités opérationnelles des équipes de pays des Nations Unies. À cet égard, les secrétaires exécutifs sont convenus, lors de la réunion qu'ils ont tenue en février 2007, qu'il était nécessaire d'actualiser et revitaliser le pacte stratégique signé entre le PNUD et les commissions régionales en 2000 pour renforcer le partenariat entre les commissions et le PNUD et adopter une approche commune entre les commissions à cet égard. Lors de leur réunion avec l'Administrateur du PNUD, à laquelle participaient les directeurs et les administrateurs assistants de tous les bureaux régionaux du PNUD, il a donc été décidé d'un commun accord d'établir un nouveau pacte en tenant compte du pacte existant. Le nouveau pacte stratégique, qui doit être signé en 2007, servira d'accord général de coopération entre le PNUD et les cinq commissions régionales.

68. En ce qui concerne le programme ordinaire de coopération technique, les commissions régionales sont convenues qu'il fallait améliorer la gestion, le contrôle de l'utilisation des fonds et le suivi du programme, ainsi que les rapports sur ses résultats, en s'inspirant du rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/59/397). Le Département des affaires économiques et sociales et les autres organismes des Nations Unies participant au programme se sont ensuite ralliés à cet avis. À cette fin, les commissions sont convenues que des directives générales devraient être établies pour assurer une bonne cohérence dans la planification, l'établissement de rapports sur les résultats et l'utilisation des fonds du programme. Elles s'y emploient donc avec le Département des affaires économiques et sociales.

69. Les commissions régionales continuent également à collaborer et à échanger leur savoir-faire en matière de coopération technique, dans le cadre des projets financés sur le Compte pour le développement. Afin d'améliorer encore la gestion du Compte, les commissions régionales ont présenté au directeur de programme du Compte des recommandations détaillées pour élaborer des directives sur l'utilisation des fonds, l'établissement de rapports et l'évaluation. Les commissions ont également demandé au directeur de programme de dresser un bilan des projets financés par le Compte afin d'en dégager des enseignements pour différents éléments, notamment ceux ayant trait aux projets interrégionaux. Entre-temps, et afin de renforcer encore la coordination et les liens de complémentarité entre les commissions, le rôle du Bureau des commissions régionales à New York comme centre d'échange d'informations sur les avant-projets soumis par les commissions aux fins de financement sur le Compte pour le développement a été réaffirmé et renforcé.

C. Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale

70. En 2006 et 2007, la CEE et la CESAP ont centré leurs efforts sur la mise en œuvre commune de la réforme du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale, dans le prolongement de l'initiative lancée en 2004 par le Secrétaire général pour renforcer le Programme et après l'approbation de la réforme par les coordonnateurs nationaux en mai 2005. Le Forum économique du Programme et la première réunion du Conseil d'administration se sont tenus à Bakou en juin 2006, et le comité de coordination s'est réuni en décembre de la même année à Douchanbé. La première réunion du Forum de 2007 a eu lieu dans le cadre du Forum d'affaires Asie-Pacifique organisé par la CESAP pendant sa session annuelle en mai 2007 à Almaty. À cette session, les secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP ont également participé à une réunion informelle des représentants des pays membres du Programme. Le succès remporté par ces réunions montre clairement que les deux commissions régionales ont étroitement et très efficacement coopéré pour établir et soutenir le nouveau Conseil d'administration du Programme, ce qui n'était pas une tâche simple. Les deux commissions continuent également à fournir un appui commun aux six groupes de travail chargés des projets du Programme (ressources hydriques et énergétiques; transport et passage des frontières; commerce; statistiques; technologies de l'information et de la communication au service du développement; et genre et développement).

III. Rapport des secrétaires exécutifs

71. Les réunions tenues par les secrétaires exécutifs des commissions régionales¹ depuis la session de fond de 2006 du Conseil économique et social ont principalement porté sur les points suivants : a) focalisation des travaux des commissions régionales sur le suivi des objectifs de développement convenus à l'échelon international et de ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005; b) amélioration de la coordination et de la cohérence au niveau régional et adaptation des travaux des commissions à l'appui du développement des pays; c) application de la résolution 61/16 sur la réforme du Conseil économique et social au niveau régional; d) renforcement de la coopération entre les commissions; e) dimension régionale des questions de migration; f) coordination des contributions régionales à la quinzième session de la Commission du développement durable; g) coordination des contributions régionales à l'examen de haut niveau de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey; et h) coordination de la suite donnée sur le plan régional au Sommet mondial sur la société de l'information.

72. Les secrétaires exécutifs ont procédé à des échanges d'informations et de vues sur les initiatives prises par leurs commissions respectives, en ce qui concerne notamment l'amélioration de la collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations régionales pour l'analyse régionale des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'échange de données d'expérience et de vues a contribué à

¹ Les réunions se sont tenues à Genève, du 3 au 7 juillet 2006, et à New York, du 17 au 19 octobre 2006 et du 12 au 15 février 2007.

améliorer le processus de publication conjointe d'études régionales sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui est aujourd'hui pratique courante dans toutes les régions (voir la section I).

73. Les secrétaires exécutifs ont procédé à un examen régulier et à des échanges de notes concernant les initiatives qu'ils ont prises avec leurs commissions régionales respectives pour améliorer la coopération et la cohérence au niveau régional, tout en renforçant également la coopération avec les entités compétentes ayant un mandat mondial et en améliorant la pertinence des travaux des commissions. À cet égard, les secrétaires exécutifs ont souligné la capacité fédératrice des commissions et leur rôle de tribunes régionales et sont convenus de continuer à s'acquitter des fonctions essentielles suivantes, tout en les renforçant :

a) Analyser les problèmes régionaux et sous-régionaux en matière de développement et articuler les questions mondiales dans une perspective régionale;

b) Suivre la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans leurs régions respectives;

c) Offrir une tribune intergouvernementale pour l'adoption d'accords et politiques régionaux et sous-régionaux sur les grandes questions de nature transfrontière;

d) Organiser des évaluations critiques et des dialogues au niveau régional pour permettre l'échange de données d'expérience des pays et de pratiques optimales entre les décideurs et les experts sur les grandes questions de développement qui intéressent les pays d'une même région ou sous-région;

e) Forger des alliances et des partenariats stratégiques pour mettre en œuvre le programme de développement des Nations Unies au niveau régional, en ce qui concerne notamment les questions relatives à l'environnement et à la parité des sexes.

74. Les organes intergouvernementaux et les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont félicités de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale concernant la réforme du Conseil économique et social. En application de cette résolution, les secrétaires exécutifs ont établi un partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales pour collaborer efficacement aux examens ministériels annuels effectués à titre facultatif au niveau régional, et avec le Département et le PNUD à l'appui des examens ministériels annuels effectués à titre facultatif au niveau des pays. L'expérience acquise à cet égard en 2007 permettra d'améliorer la collaboration pour les futurs examens. Les commissions régionales ont également coordonné leurs efforts pour inscrire le processus du Forum pour la coopération en matière de développement dans une optique régionale, l'un des secrétaires exécutifs représentant les commissions au sein du Groupe consultatif du Forum. Les secrétaires exécutifs estiment qu'à l'avenir, les réunions intergouvernementales régionales de haut niveau pertinentes, notamment les sessions ministérielles des commissions, devraient servir davantage à faciliter les consultations régionales facultatives sur les examens ministériels annuels et à recueillir les vues régionales sur les questions de coopération pour le développement.

75. Les secrétaires exécutifs ont examiné la coopération entre les commissions. À cet égard, ils étaient favorables à une plus grande participation des groupes thématiques concernés, encourageant ces groupes à échanger des informations et à tirer parti de leur expérience mutuelle, en ce qui concerne notamment les conférences mondiales organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, telles que la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable (y compris la préparation de la quinzième session de la Commission du développement durable) et le Sommet mondial sur la société de l'information. Les commissions ont ainsi pu organiser plusieurs manifestations interrégionales, essentiellement en marge des réunions mondiales pertinentes. On peut citer à titre d'exemple la session régionale de la Commission du développement durable, tenue en avril 2007, à laquelle ont également participé d'autres institutions régionales concernées telles que les banques de développement; l'examen des aspects régionaux des questions de migration à l'occasion du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2006; la mise en œuvre au niveau régional du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010; et la réunion de groupe tenue à Genève, en mai 2007, à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, sur les dimensions régionales des technologies de l'information et de la communication, du développement durable et de la mondialisation. Des séminaires interrégionaux ont également été organisés à Genève (avril 2007) et à Santiago (juin 2007), avec la participation des commissions, sur les questions concernant le renforcement de la cohérence régionale, la cohésion sociale, l'intégration commerciale et financière, les technologies utilisant les biocarburants et le rôle que les partenariats régionaux peuvent jouer pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement. Les mécanismes nécessaires ont été mis en place pour coordonner l'établissement conjoint des documents pertinents sur les dimensions régionales de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey en vue d'en faciliter l'examen biennal de haut niveau par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Les secrétaires exécutifs sont en outre convenus de procéder à des échanges de vues et de s'employer ensemble à identifier les perspectives régionales concernant les incidences économiques et sociales du réchauffement planétaire, un problème lourd de conséquences pour le développement durable et en passe de devenir rapidement une priorité mondiale.